

## **DELIBERATION DD2026\_069**

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 17 avril 2026

**LE 23 avril 2026**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
**M. Jacques AUZOU**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	73
Votants	80
Pouvoirs	7

Secrétaire de séance : M. Pascal PROTANO

### **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE "LE SÎLOT"**

#### **PRESENTS :**

Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BARA, M. BECKER, Mme VOLPATO, M. BERGOUNIOUX, M. BIJOU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTANIE, Mme CASTAGNEDE, Mme CHABREYROU, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DELCROS, M. DEMARET, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DORET, Mme DRUILLOLE, Mme DUMONCEAU, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE, Mme FAURE, M. FERRAZZI, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, Mme FRUGIER, M. GARRIGUE, M. GEOFFROID, M. GEORGIADES, M. GUILLEMET, M. GUILLET, Mme JARRIGE, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LEGAY, M. LE MAO, Mme MAGNANOU, M. MALLET, Mme MARCHAND, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, M. MASO, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, Mme MOREAU, M. MOTARD, M. NARDOU, M. NOYER, M. PAUTARD, M. POUJOL, M. PROTANO, M. REYNET, M. ROLLAND, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. PIERRE NADAL, M. SERRE

#### **POUVOIR(S) :**

Mme BONNAUD-CATTEROU donne pouvoir à M. FALLOUS

M. DUNOYER donne pouvoir à M. CADET

Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme CASTAGNEDE

M. MOSSION donne pouvoir à M. MARTIN

M. DETRIEUX donne pouvoir à Mme VILLENEUVE

M. TALLET donne pouvoir à M. SEGUY

M. WEBER donne pouvoir à Mme MARRACHE

## DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE "LE SÎLOT"

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Considérant que** situé sur la commune de Coulounieix-Chamiers, le Sîlot est un lieu créatif, intergénérationnel et connecté au cœur de l'agglomération. Sîlot est le tiers-lieu de l'économie sociale et solidaire et des cultures urbaines, des nouvelles pratiques numériques et des innovations durables.

**Qu'**afin d'assurer l'exploitation de ce site il a été décidé de créer une société publique locale dénommée « Le Sîlot ». Ce type de structure permet de garantir une souplesse et une réactivité, nécessaires au bon fonctionnement du lieu. En effet, outil de gestion publique, la SPL présente les avantages d'une société de droit privé avec la garantie d'un contrôle étroit par les actionnaires 100 % publics.

**Considérant que** la SPL de Sîlot a pour objet, agissant exclusivement pour le compte de tout ou partie de ses actionnaires et sur leur territoire, la gestion du tiers-lieu ainsi que la promotion et le développement de l'action culturelle et/ou sportive sur le territoire. À ce titre, elle peut :

- Réaliser et exécuter des études et missions répondant aux besoins du développement et de la promotion de l'action culturelle, de son organisation, des besoins d'animation ainsi que pour le compte de ses actionnaires ;
- Assurer la gestion, la commercialisation et l'exploitation de l'équipement sportif, culturel et/ou de loisirs ;
- Concevoir et/ou mettre en œuvre des animations, loisirs, fêtes et manifestations touristiques, sportives, culturelles et/ou de loisirs sur le Sîlot ou hors les murs.

**Que** le capital initial de la SPL est de 100.000€ réparti entre :

- La Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, à hauteur de 80.000€ représentant 80 actions de 1.000€ ;
- La Mairie de Coulounieix-Chamiers, à hauteur de 20.000€ représentant 20 actions de 1.000€.

**Que** cette société est administrée par un conseil d'administration de 9 administrateurs dont 7 pour le Grand Périgueux.

**Qu'**il convient aujourd'hui de désigné ces 7 administrateurs et de préciser lequel d'entre eux est proposé pour assurer la Présidence de la SPL.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Décide de désigner les représentants du Grand Périgueux au conseil d'administration de la SPL « Le S'lot » suivants :

Jacques AUZOU	proposé pour la présidence
DAVID Claudie	
WEBER Frédérique	
KERGOAT Marie-Claude	
CASTANIE Emilie	
JARRIGE Virginie	
LECOMTE Christian	

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 04/05/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 04/05/2026	Périgueux, le 04/05/2026
Le secrétaire de séance	Le Président
Pascal PROTANO	Jacques AUZOU